Feuille officielle d'avis
du district de Moutier

Numéro 39
Mercredi 21 octobre 2020

*La Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.*

Terme pour la validation des publications et avis : au plus tard le lundi à 14 h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur :** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Imprimeur :** Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

**Tarif des insertions :** partie officielle, sur 3 col. à la page : CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).

## Corcelles

### Avis de construction

*Maître d'ouvrage :* Ast Nathalie, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles.

*Auteur du projet :* Ast Nathalie, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles.

*Propriétaire foncier :* Ast Nathalie, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles.

*Emplacement :* parcelle N° 66, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles.

*Projet :* changement des fenêtres (bois métal, blanc cassé mat et brun mat côté façade boisée).

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Zone d'affectation :* village ancien.

*Recensement architectural :* digne de conservation, Objet C / ensemble bâti B.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020**, auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au Secrétariat communal.

Durant la fermeture du Secrétariat communal du lundi 5 octobre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 372 11 73.

Corcelles, le 14 octobre 2020

Conseil communal

---

**Votation populaire du 29 novembre 2020**

### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

Présidente : M^me^ Marianne Müller

Secrétaire : M. Jean-Denis Ast

Membres : M^me^ Priscille Beuret
M^me^ Céline Minder
M. Dany Termignone

Suppléant(e)s : M^me^ Katharina Habegger
M. Charles Gafner

Corcelles, le 21 octobre 2020

Conseil communal

**www.lasemaine.ch**

## Court

**Covid-19**

### Distribution de masques de protection

En raison de l'évolution de la situation sanitaire liée au nouveau coronavirus (Covid-19), le Conseil municipal a décidé de distibuer le stock de masques de protection de la commune.

Cette distribution aura lieu devant le hangar de la voirie (centre communal, rue de la Valle 19) les :

- Mercredi 28 octobre 2020, de 18 h à 20 h,
- Mardi 3 novembre 2020, de 18 h à 20 h.

À noter qu'il ne sera pas possible de retirer les masques à un autre moment.

Chaque personne inscrite au contrôle des habitants, quel que soit son âge, recevra gratuitement un sachet contenant 10 masques de protection.

Une personne ne pourra retirer que son propre sachet et ceux des personnes vivant dans son ménage. Au-delà de ce cercle, une procuration dûment signée sera requise pour le retrait des masques.

L'administration municipale se tient à l'entière disposition de la population pour toute question.

Face à la recrudescence de la pandémie, le Conseil municipal invite toute la population à la plus grande prudence.

Court, le 14 octobre 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

## Grandval

### Avis de construction

*Requérante :* Commune bourgeoise, Grand-Rue 44, 2745 Grandval.

*Auteur du projet :* Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpilloz 4, 2753 Bévilard.

*Emplacement :* parcelle N° 1035, au lieu-dit : « Petits Champs de Combe 74 », commune de Grandval.

*Projet :* rénovation et transformation de l'appartement existant en deux nouveaux appartements, remplacement du chauffage existant par un chauffage à bois déchiqueté, nouvelle isolation du bâtiment, installation de panneaux photovoltaïques sur le pan Est, pose de deux fenêtres en pente sur le pan Ouest, création d'un abri pour voiture en façade Est, réalisation d'une terrasse au Sud et d'une deuxième à l'Est du bâtiment existant, aménagement d´une place, d´un accès et d'une rampe en groise.

*Modifications :* **démolition partielle du bâtiment, construction de nouvelles fondations, et reconstruction de manière identique aux plans de base.**

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* agricole.

*Dérogations :* art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 octobre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

---

### Elections municipales du 29 novembre 2020

Au terme du dépôt des listes pour les élections municipales du 29 novembre 2020, la liste suivante a été déposée au secrétariat municipal :

**Liste « Entente citoyenne Grandval »**

*Maire et Président des assemblées*
M. Laubscher Ian, ancien

*Membres du Conseil municipal*
M^me^ Oester Esther, ancienne

M. Minder Marc, ancien

M. Ruiz Laurent, nouveau

M. Wyssen Gaël, ancien

Conformément à l'art. 36 du Règlement concernant les élections aux urnes, le Conseil municipal de Grandval proclame élu tacitement tous les candidats proposés respectivement au poste de Maire et Président des assemblées et membres du Conseil municipal, pour la législature 2021-2024.

Grandval, le 21 octobre 2020

Le Conseil municipal

---

### Ordonnance relative au SCI

Selon l'art. 114 de l'Ordonnance sur les communes (OCo) , le conseil municipal veille à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace. De ce fait, le conseil municipal a, lors de sa séance du 12 octobre 2020, adopté l'Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI).

Cette ordonnance entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

**Voie de recours**

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Grandval, le 21 octobre 2020

Le Conseil municipal

---

### Masques

Nous rappelons à nos citoyens que la Municipalité de Grandval offre 10 masques à chaque habitant.

Si vous n'êtes pas encore venu chercher vos masques, n'hésitez pas à venir durant les heures d'ouverture.

Grandval, le 21 octobre 2020

Le Conseil municipal

### Avis de construction

*Requérant et propriétaire foncier :* M. David Flück, Chemin de la Gaillarde 4a, 2745 Grandval.

*Auteur du projet :* RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

*Emplacement :* parcelle N° 1336 au lieu-dit « Chemin de la Gaillarde 8 », anciennement 4a.

*Projet :* Construction d'une nouvelle habitation, type chalet sur fondation en béton. Construction en remplacement de la construction actuelle.

*Remarque : la démolition de la construction actuelle fera l'objet d'une autre publication.*

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* Centre ancien.

*Dérogations :* Art. 32, 35, 36 RAC et 51, 64 OC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 21 octobre 2020

Le Conseil municipal

## Loveresse

### Avis de construction

*Requérant :* M. Claude Perrin, Gros Clos 8, 2732 Loveresse.

*Auteur du projet :* Espace & Lumière Sàrl, Route de Denges 28D, 1027 Lonay.

*Emplacement :* parcelles N° 533, Gros Clos 8, commune de Loveresse.

*Description du projet :* Construction d'un abri d'entrée.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone d'affection et de construction :* H2a.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 26 octobre au 13 novembre 2020, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au préalable au 079 615 40 26.

Loveresse, le 6 octobre 2020

Conseil communal

### Avis de construction

*Requérant :* Vie d'Entier Sàrl, Rue Lorette 30, 2900 Porrentruy.

*Auteur du projet :* RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

*Propriétaire :* Cinelli Giovanni, Le Chêne 7, 2732 Loveresse représenté par Viatte Pablo, Route de Boujean 34, 2502 Bienne.

*Emplacement :* parcelles N$^{os}$ 541 et 790, Le Chêne 6a et Le Chêne 8, commune de Loveresse.

*Description du projet :* Construction d'une maison familiale et d'un couvert à voiture.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone d'affection et de construction :* Centre Ancien.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020** inclusivement auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal du 26 octobre au 13 novembre 2020, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au préalable au 079 615 40 26.

Loveresse, le 6 octobre 2020

Conseil communal

### Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Loveresse lot 1

La zone du village de Loveresse et de ses alentours a fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration suite à l'amélioration foncière de Centre-Vallée. Les surfaces agricoles utiles ont été mises à jour.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

**du 12 octobre au 10 novembre 2020**

au secrétariat communal de Loveresse (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

La mutation 2020/1 est en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

**Le jeudi 22 octobre 2020**, de 19 h à 21 h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui conférera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse https://www.geojb.ch/.

Loveresse, le 28 septembre 2020

Conseil communal

**Information communale**

### Fermeture du bureau communal

Le bureau communal restera fermé, pour raison maladie, du lundi 26 octobre au vendredi 13 novembre 2020.

Durant la fermeture, les dossiers mis en dépôt public concernant les constructions et la mise à l'enquête cadastrale pourront être consultés en prenant rendez-vous au préalable au 079 615 40 26.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le numéro suivant : 076 581 17 78.

Loveresse, le 20 octobre 2020

Conseil communal

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**

## Moutier

### Avis de construction

*Requérant :* Monsieur Ciro Di Marzo, Rue de l´Avenir 23, 2740 Moutier.

*Auteur du projet :* SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

*Emplacement :* parcelle N° 2245, au lieu-dit : « Rue de l'Avenir 23 », commune de Moutier.

*Projet :* construction d'un garage enterré avec porte de garage automatique.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* H2.

*Dérogation :* art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 octobre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

### Avis de construction

*Requérant :* Prieto Pose Patricia et Canosa Grela Diego, rue des Prés 24, 2740 Moutier.

*Auteur du projet :* Miserez Sàrl, 2740 Moutier.

*Emplacement :* Parcelle N° 1852, rue des Prés 24.

*Projet :* Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

*Zone :* H2.

*Dimensions et genre :* selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 octobre 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Masques de protection – Distribution, modalités

Compte tenu des dernières mesures prises par le canton de Berne dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au Covid-19, la Municipalité de Moutier met gratuitement à la disposition des habitantes et habitants de la commune des masques de protection.

Chaque résident de plus de 12 ans pourra venir retirer auprès de la Chancellerie municipale 10 masques de protection.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la Chancellerie municipale, par téléphone (tél. 032 494 11 11) ou par courriel (info@moutier.ch), **jusqu'au 30 octobre 2020**.

**La distribution (uniquement après avoir fait une demande préalable auprès de la Chancellerie) s'effectuera durant la semaine du 9 au 13 novembre 2020,** selon l'horaire d'ouverture des guichets : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h, lundi, mardi, mercredi de 14 h à 17 h, jeudi de 14 h à 18 h et vendredi de 14 h à 16 h.

Les personnes ne pouvant se déplacer (handicap, quarantaine, etc.) pourront faire appel à la plateforme d'entraide du Service de la jeunesse et des actions communautaires (tél. 032 493 10 11 de

13 h 30 à 17 h 30 les jours de semaine ou par courriel : entraide@moutier.ch).

Moutier, le 14 octobre 2020

Conseil municipal

---

### Avis de construction

*Requérant :* Peteut Pierre, Hombergstrasse 5a, 3612 Steffisburg.

*Emplacement :* Parcelle N° 1913, chemin des Cerisiers 16.

*Projet :* Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

*Zone :* H2.

*Dimensions et genre :* selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020** inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 octobre 2020

Services Techniques-Urbanisme

---

**Service du feu CRISM**

### Mise au concours de travaux

Nous vous informons que la publication de la mise au concours de travaux par le CRISM, dans l'édition de la Feuille officielle d'avis du district de Moutier N° 37 du 7 octobre 2020, est nulle et non avenue.

Moutier, le 15 octobre 2020

Service du feu CRISM

---

### Avis de construction

*Requérant :* Van Winghem Jolyne Laurence et Beuchat Jérôme, rue du Stand 16, 2740 Moutier

*Auteur du projet :* Villatype SA, 2744 Belprahon.

*Emplacement :* Parcelle N° 3366, Plein-Soleil 28.

*Projet :* Construction d'une maison familiale avec installation d'une pompe à chaleur air-eau et pose de panneaux solaires thermiques en toiture.

*Zone :* PQ « Prés Zuber ».

*Dimensions et genre :* selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 octobre 2020

Services Techniques-Urbanisme

---

### Avis de construction

*Requérant :* Monsieur Fadil Spahiu, Rue des Gorges 31, 2740 Moutier.

*Emplacement :* parcelle N° 1243, au lieu-dit : « Rue des Gorges 45 », commune de Moutier.

*Projet :* rénovation intérieure d'une maison existante avec nouvelle isolation périphérique, ouverture de 3 fenêtres en portes-fenêtres sur la façade Sud et d'une fenêtre en façade Ouest, suppression d'une partie du muret longeant la route cantonale, aménagement d'une place de stationnement en pavés filtrants et pose d'une pompe à chaleur extérieure sur la façade Nord.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* H3pc.

*Dérogations :* art. 80 LR et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 octobre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Petit-Val

**Communications du Conseil communal**

### Fermeture de l'administration communale

En raison d'une séance, l'administration communale sera exceptionnellement fermée le lundi 26 octobre 2020.

### Commission de l'agriculture et de la forêt

Le Conseil communal a nommé Carnal Jacques, Hostettmann Jean-Claude, Juillerat Steve, Liechti Etienne et Michel Jean Pascal en qualité de membres de la nouvelle commission de l'agriculture et de la forêt. Il les remercie d'avoir accepté ce mandat.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier, pour leur engagement envers la commune, les membres de la commission des forêts et du triage et de la commission des pâturages qui ont été supprimées avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation.

Souboz, le 21 octobre 2020

Conseil communal

## Reconvilier

**Mise au concours d'une place d'apprentissage**

### Agent(e) d'exploitation avec CFC

**Domaine d'activité**

Nettoyage, travaux de maintenance et de contrôle, entretien et réparation de bâtiments, entretien d'espaces verts, gestion des déchets, sécurité au travail et organisation d'entreprise

**Début de la formation**

Août 2021

**Durée de l'apprentissage**

3 ans

**Lieu d'apprentissage**

Au sein du service technique et de l'entretien des bâtiments communaux

**Conditions sociales**

Selon les normes cantonales

Les candidatures doivent être adressées, accompagnées des documents usuels et d'une photo au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, avec mention « postulation » jusqu'au 30 octobre 2020.

Reconvilier, le 5 octobre 2020

le Conseil municipal

---

### Votation du 29 novembre 2020

En vue des votations fédérales du 29 novembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes :

Président : Monsieur Marc Voiblet

Membres : Monsieur Alain Wüthrich
Monsieur Francis Wyder
Madame Jona Xhemajli
Madame Line Yeo
Madame Agnès Zaugg
Monsieur Cédric Zbinden

Suppléants : Monsieur Yan Zimmerli
Monsieur Joan Zuber
Madame Aurélie Zürcher
Madame Florence Zurfluh

Reconvilier, le 15 octobre 2020

Secrétariat municipal

## Roches

### Règlement relatif aux bons de garde

Publication selon l'art. 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement relatif aux bons de garde, adopté par l'assemblée communale de la commune mixte de Roches en date du 24 septembre 2020, est entré en vigueur le 1er août 2020.

Il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Roches, le 19 octobre 2020

Conseil communal

## Saicourt

**Informations communales**

### Covid-19

Nous vous rappelons que la commune de Saicourt met gratuitement à disposition de chacun de ses habitants dix masques de protection. Les masques peuvent être retirés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

A partir du 12 octobre 2020 et jusqu'au 31 janvier 2021 (dans un premier temps), le port du masque est obligatoire pour les personnes qui se rendent au guichet de l'administration communale.

Comme jusqu'à présent, une seule personne ou famille est admise à l'intérieur de l'administration communale. Nous vous prions de vous conformer aux consignes de sécurité affichées sur la porte de l'administration communale.

Le Fuet, le 21 octobre 2020

Conseil municipal

## Sorvilier

### Avis de construction

*Requérant :* Immo-Schindler S.A., Route de Sorvilier 37, 2735 Malleray-Bévilard.

*Emplacement :* parcelle N° 901, au lieu-dit : « Rue Principale 5 ».

*Projet :* Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur air-eau splittées en cascade.

*Dimensions et construction :* selon les plans déposés.

*Zone :* ZUP5.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 14 octobre 2020

Conseil municipal

---

**Bourgeoisie de Sorvilier**

### Assemblée bourgeoise

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du vendredi 27 novembre 2020 à 20 h au Restaurant du Jura de Sorvilier.

**Ordre du jour :**

1. Présentation et approbation du budget 2021
2. Discuter et approuver un crédit additionnel de Fr. 15 000.– pour la rénovation de trois fontaines
3. Indigénat de Mme Bouchat Davina
4. Recherche d'un nouveau membre de conseil
5. Divers et imprévus

Sorvilier, le 21 octobre 2020

Le conseil de bourgeoisie

## Tavannes

### Avis de construction

*Requérante :* Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenaustrase 6, 3050 Berne.

*Auteur du projet :* Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

*Emplacement :* parcelle No 117, au lieu-dit : « Rue du Pont 2 », commune de Tavannes.

*Projet :* modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / TAVC.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* centre.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 octobre 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

---

### Fenêtres de l'Avent

Comme chaque année, afin d'égayer les fêtes de fin d'année, la commission de l'Environnement propose à la population, particuliers, commerçants ou artisans, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant une journée à répartir entre le 1er et le 23 décembre.

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien l'annoncer au secrétariat municipal jusqu'au 15 novembre en proposant la date choisie par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel : secretariat@tavannes.ch.

Nous vous rappelons les règles d'hygiène en vigueur en raison du COVID-19 et vous déconseillons par la même occasion d'accueillir les personnes à l'intérieur.

Tavannes, le 7 octobre 2020

La commission de l'Environnement

---

### Mensuration officielle de Tavannes – premier relevé (PR MO), lot 4

Le territoire communal correspondant aux pâturages et forêts doit bénéficier d'une nouvelle mensuration car il est actuellement encore dans un standard d'une mensuration partiellement reconnue provisoirement par la confédération (numérisation préalable). Ces travaux ont été attribués par le Conseil municipal au bureau sigeom sa.

Tous les biens-fonds de la commune, situés dans le périmètre du lot 4, devront être visités par les collaborateurs du bureau sigeom sa à partir d'octobre 2020. Les points limites seront tous recherchés, mais les points manquants ne seront pas rétablis. Ceux-ci peuvent être reconstruits, mais sur demande et aux frais du demandeur.

L'accès aux parcelles privées sera nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux, ceci jusqu'à la fin de l'année 2021. Sigeom sa s'efforcera d'occasionner le moins de dérangement possible et compte sur votre compréhension. Les travaux entrepris permettront de traiter le thème des biens-fonds, mais également d'effectuer une mise à jour de la couverture du sol (y compris les bâtiments), des objets divers et des adresses (entrées des bâtiments).

A la fin des travaux, la commune de Tavannes disposera de données cadastrales numériques définitivement reconnues par la confédération sur l'ensemble de son territoire. Le bureau sigeom sa se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (032 494 55 00, info@sigeom.ch).

Tavannes, le 23 septembre 2020

Le Conseil municipal

---

**Assemblée municipale ordinaire**

### 23 novembre 2020 – 20 h 15 Salle communale

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 22 juin 2020.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2021.
3. Décider une dépense de CHF 138'000.– pour l'achat de 138 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA ainsi qu'une dépense périodique de CHF 93'827.– pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA.
4. Approuver le plan de quartier « Celtor » valant permis de construire.
5. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
   - Alimentation en eau potable des bâtiments du plateau d'Orange

     Crédit voté CHF 430'000.–; Dépenses effectives CHF 116'336.55
   - Assainissement des chemins de la Tanne

     Crédit voté CHF 372'000.– Dépenses effectives CHF 394'595.55
6. Rapport de la commission de gestion.
7. Divers.

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 22 juin 2020 sous le chiffre 1 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Les personnes qui souhaitent obtenir un aperçu du budget 2021 peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.tavannes.ch).

Nous vous rappelons également que le port du masque est obligatoire dans le bâtiment de la salle communale et pendant toute la durée de l'assemblée municipale. Seuls les orateurs peuvent retirer leurs masques pendant leur temps de parole.

Tavannes, le 14 octobre 2020

Le Conseil municipal

---

### Avis de construction

*Requérant :* M. Bernard Koller, représenté par Greenergy Concept Sàrl, Route de Prés-Bois 14, 1217 Meyrin.

*Projet :* remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Rue du Pont 12 sis sur la parcelle N° 1751 en zone M2.

*Dimensions et genre de construction :* selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 octobre 2020

Le chef des travaux publics

---

### Avis de construction

*Requérants :* Mme Aline Berlincourt et M. Stephan Gyger, Chemin de la Rochette 12, 2710 Tavannes.

*Auteur du projet :* Entreprise Générale Menuiserie Morans Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Valbirse.

*Projet :* transformation et assainissement du bâtiment Chemin de la Rochette 12, notamment le remplacement de l'installation de chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau splittée, le remplacement de la véranda existante, la pose d'une isolation périphérique, parcelle N° 1389 en zone H2.

*Dimensions et genre de construction :* selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 octobre 2020

Le chef des travaux publics

## Valbirse

**Paroisse réformée de Bévilard**

### Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 18 novembre 2020 à 20 h à la cure

**Ordre du jour**

1. Méditation
2. Présentation et acceptation des comptes 2019
3. Rapport de l'organe de révision
4. Rapport relatif à la protection des données
5. Présentation et approbation du budget 2021 et de la quotité d'impôts
6. Election de conseillers/ères de paroisse
7. Election de l'organe de vérification des comptes
8. Informations concernant la vie paroissiale
9. Informations concernant le Par8
10. Informations concernant l'arrondissement
11. Rapport pastoral
12. Divers et imprévus

Les comptes 2019 mentionnés au point 2 sont déposés plubliquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous.

**Dépôt du procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 18 novembre 2020 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 17 décembre 2020,

au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévilard, le 12 octobre 2020

Le Conseil de paroisse

## Avis de construction

*Requérante :* Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpilloz 2, 2735 Bévilard.

*Emplacement :* parcelles N^os^ 1592 et 1593, au lieu-dit : « Route de la Charrière 26-28 », Malleray, commune de Valbirse.

*Projet :* pose de récupérateurs de balles à l'arrière des cibles existantes (pour les distances de tir 25, 50 et 300 mètres).

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* agricole.

*Dérogations :* art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 octobre 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

*Requérant :* Monsieur Fabio Cussigh, Le Seut 14, 2735 Malleray.

*Emplacement :* parcelle N° 1086, au lieu-dit : « Rue du Collège 2a », Malleray, commune de Valbirse.

*Projet :* remplacement des tôles de façades par des tôles grises et ajout de deux portes d'accès en façade est.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* centre B.

*Dérogation :* art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 octobre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

## Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage :* Burgunder Alison et Daniel, Sous les Colons 37, 2735 Malleray.

*Auteur du projet :* KWSA SA, architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

*Adresse du projet :* BF 83-84, Rue du Pont 11, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.

*Description du projet :* rénovation des 2 appartements du 1^er^ et 2^e^ étage, remplacement du chauffage à mazout, réfection du toit, installation d'un Velux sur la toiture au Sud. Construction de 4 garages au Nord du bâtiment.

*Dimensions du projet :* selon plans déposés.

*Constructions du projet :* selon plans déposés.

*Zone d'affectation et de constructions :* HA, périmètre de protection de l'aspect local.

*Dérogation :* art. 14 du règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray, RAC.

*Objets protégés :* objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

*Dépôt public :* du 21 octobre au 20 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 16 octobre 2020

Commune mixte de Valbirse

# Divers

**Recrutement**

## Sapeurs-pompiers La Birse

Les citoyens et citoyennes des communes de Tavannes, Reconvilier, Saules et Loveresse, nés entre 1980 et 2000, sont invités à venir se présenter à la séance de recrutement des Sapeurs-Pompiers La Birse qui aura lieu le lundi 16 novembre 2020 à 20 heures dans les locaux d'Etat-Major, Rue du D^r^ Tièche 12, 2732 Reconvilier.

Tavannes, le 13 octobre 2020

Cdt R. Ramseier

**Eglise catholique – chrétienne**
**Paroisse de Saint-Imier**

## Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

**Mardi 24 novembre 2020, à 19 h 15, à la Cure**, Rue Denise Bindschedler – Robert 6, [Anciennement rue des roses] (Près du funiculaire pour Mont-Soleil) à 2610 Saint-Imier.

**Les paroissiennes & paroissiens, les membres de la Diaspora du canton du Jura, sont convoqués à ladite Assemblée Générale Ordinaire avec l'ordre du jour :**

1. **Appel**.
2. **Procès-verbal de l'AG** du 05.07.2020 (à disposition des membres présents avant les débats – approuvé par le Conseil de paroisse) ;
3. **Budget 2021, comprenant notamment les rénovations et aménagements du bureau et la pose de mains courantes** à la cure ; fixer la quotité de l'impôt paroissial – présentation – discussion – votation ;
4. **Catéchisme** à l'issue des célébrations du dimanche à Saint-Imier ;
5. **Informations** ;
6. **Divers**.

Saint-Imier, le 21 octobre 2020

Le Conseil de paroisse

## Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 17 novembre 2020 à 20 h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 juin 2020
4. Approbation du budget 2021 du syndicat scolaire
5. Accepter le règlement d'organisation
6. Nomination du bureau de l'Assemblée des délégués
7. Rapport de la présidente de la commission scolaire
8. Rapport du directeur de l'école secondaire
9. Rapport de la directrice de l'école à journée continue
10. Divers

Malleray, le 21 octobre 2020

Assemblée des délégués
Bernard Leuenberger, Président

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch**

# informations pratiques

## Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

**Téléphones**

| | |
|---|---|
| Centrale | 032 494 11 11 |
| Fax | 032 493 12 19 |
| Chancellerie | 032 494 11 11 |
| Impôts | 032 494 11 21 |
| Caisse municipale | 032 494 11 25 |
| Contrôle des habitants | 032 494 11 27 |
| Service social | 032 494 11 34 |
| Agence AVS | 032 494 11 39 |
| Service sécurité | 032 494 11 29 |
| Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics | 032 494 13 33 |
| Electricité/Eau/ Service de piquet | 032 494 12 22 |

**Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

| | |
|---|---|
| **Lu – ma** | 8 h à 11 h et 14 h à 17 h |
| **Mercredi** | 14 h à 17 h |
| **Jeudi** | 8 h à 11 h et 14 h à 18 h |
| **Vendredi** | 8 h à 11 h et 14 h à 16 h |

**Service social:**

| | |
|---|---|
| **Lu – ma et ve** | 9 h à 11 h et 14 h à 16 h |
| **Mercredi** | 14 h à 16 h |
| **Jeudi** | 9 h à 11 h et 14 h à 18 h |

**Service de renseignements juridiques**
Chancellerie municipale 032 494 11 11

**Carte journalières (prix Fr. 48.–)**
Caisse municipale 032 494 11 25

**Services techniques – Travaux publics**
Point de récolte de la Halle aux marchandises

**Horaire**

| | |
|---|---|
| **Lundi à jeudi** | **de 7 h à 20 h** |
| **Vendredi** | **de 7 h à 16 h** |

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

**Site internet**
www.moutier.ch

**Courriel**
info@moutier.ch

# informations pratiques

## Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch

## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch

## Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande

## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

**Heures d'ouverture**

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# informations pratiques

## Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel : secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture : Lundi à vendredi : 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet : www.tavannes.ch

**Téléphones**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Centrale | 032 482 60 40 | Travaux publics | 032 482 60 47 |
| Secrétariat | 032 482 60 43 | Agence AVS | 032 482 60 46 |
| Caisse | 032 482 60 44 | Service social | 032 482 65 70 |
| Contrôle des habitants | 032 482 60 45 | | |

## Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone : 032 491 61 61
Courriel : info@valbirse.ch
Site internet : www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

**Heures d'ouverture**

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h